

Délibération du conseil d'administration du 19 juin 2025

Budget rectificatif n° 1-2025

Vu les articles R. 719-51 et suivants du code de l'éducation, notamment l'article R. 719-66,

Vu l'article 175 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes,

Vu l'arrêté du 18 décembre 2015 relatif aux tableaux budgétaires applicables aux établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP) et aux établissements publics à caractère scientifique et technologique (EPST) dans le cadre de l'élaboration, de la présentation et de l'exécution de leur budget,

Article 1 :

Le Conseil d'administration vote les autorisations budgétaires suivantes :

- 377,05 ETPT, dont 290,61 ETPT sous plafond d'emplois législatif et 86,44 ETPT hors plafond d'emplois législatif
- 50 692 123,82 € d'autorisations d'engagement dont :
 - 30 176 474,65 € personnel
 - 9 982 624,45 € fonctionnement et intervention
 - 10 533 024,72 € investissement
- 45 682 776,20 € de crédits de paiement dont :
 - 30 176 474,65 € personnel
 - 9 862 885,32 € fonctionnement et intervention
 - 5 643 416,23 € investissement
- 42 623 297,78 € de prévisions de recettes
- - 3 059 478,42 € de solde budgétaire

Article 2 :

Le Conseil d'administration vote les prévisions comptables suivantes :

- - 3 109 478,42 € de variation de trésorerie
- - 756 693,95 € de résultat patrimonial
- 133 484,05 € de capacité d'autofinancement
- - 2 371 536,46 € de variation de fonds de roulement

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, de la situation patrimoniale et des opérations pluriannuelles sont annexés à la présente délibération.

Vote du plafond d'emplois

Votants : 35 membres ayant voix délibératives

Avis favorables : 35
Abstention : 0

Avis défavorable : 0

Adoption à l'unanimité : 35

Vote des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, du compte de résultat et du tableau de financement et des opérations pluriannuelles

Votants : 35 membres ayant voix délibératives

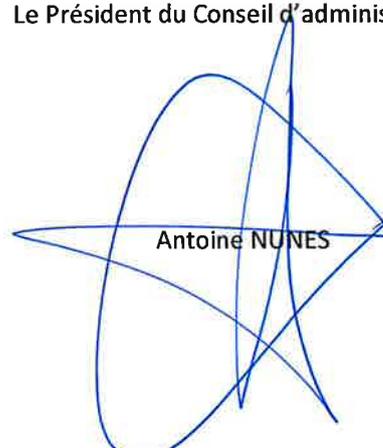
Avis favorables : 35
Abstention : 0

Avis défavorable : 0

Adoption à l'unanimité : 35

Fait à Tarbes, le 19 juin 2025

Le Président du Conseil d'administration,


Antoine NUNES